

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_064 - ADMINISTRATION GENERALE ACQUISITION PROGICIEL WESEDIT.GF - BERGER LEVRAULT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Considérant la Communauté de Communes dispose du logiciel e.magnus de gestion financière commercialisé par la société Berger Levrault,

Considérant que la version détenue par le Grand Charolais ne sera plus maintenue par l'éditeur,

Considérant qu'un tel outil est indispensable pour la bonne exécution financière du budget de la collectivité,

Considérant que le logiciel est interfacé avec la solution Sedit RH pour la partie ressources humaines,

Considérant que la Communauté de Communes détient déjà le module de gestion de la dette de la société Berger Levrault qu'il convient de conserver,

Considérant la nécessité d'acquérir une nouvelle version du logiciel WeSedit.gf auprès de la société Berger Levrault,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure avec la société BERGER LEVRAULT un contrat pour l'acquisition du progiciel WeSedit.gf, dont le siège social est situé 892, rue Yves Kermen, 92 100 Boulogne-Billancourt RCS Nanterre n°755 800 pour un montant de 37 485 € HT (WeSedit.gf - Pack Besoin fonctionnel- Tarif annuel) pour une durée de 36 mois.

Article 2 : De signer ledit contrat.

Article 3 : D'imputer la dépense en section de fonctionnement (car logiciel en mode hébergé) sur la ligne du budget correspondant (SYST-INF).

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Fait à Paray-le-Monial, le 16 juillet 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais